

Conditions d'éligibilité

- ✓ Moins de 50 ETP
- ✓ Demande d'aide 2026 complétée
- ✓ Paiement des cotisations à jour
- ✓ Facture > 50 € HT
- ✓ Équipements conformes aux normes en vigueur
- ✓ RIB professionnel

Dispositifs d'aide par type de risque



Troubles Musculosquelettiques (TMS)*

Jusqu'à 40 % sur accessoires ergonomiques, manipulateurs et dispositifs de transferts ergonomiques, exosquelettes, griffes à traire, taxis-lait, sièges de vignes, harnais de taille-haie, toilettes mobiles ...*



Chutes de hauteur*

Jusqu'à 40 % sur dispositifs de sécurisation sous et sur toiture y compris drones, harnais antichute, gilets airbag, PIR, PIRL, PEMP, plateformes arboricoles, échafaudages roulants, ...*



Chimiques*

ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS	TAUX	PLAFOND
EPI complet	50 %	500 €
Appareils de protection respiratoire*	50 %	400 €
Systèmes de transfert sans contact*	50 %	400 €
Filtres habitables pour cabines de catégorie 4 conformes à la norme EN 15695-2	50 %	250 €
Transformations de cabines de catégories 2 ou 3 en 4*	50 %	1 500 €
Systèmes d'aspiration des fumées de soudage*	50 %	1 000 €
Détecteurs multigaz (CO ₂ , NH ₃ , H ₂ S, ...)*	40 %	250 €



Machines

ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS	TAUX	PLAFOND
Sièges pneumatiques équipés de ceintures de sécurité	40 %	Jusqu'à 700 €
Protections des arbres de transmission	50 %	100 €
Kits hydrauliques pour suppression de cardan	40 %	250 €
Attelages ou triangles d'attelage automatiques	40 %	400 €
Appareils de manutention des roues de tracteurs	40 %	700 €
Détecteurs de lignes électriques aériennes*	40 %	500 €
Formations à la conduite préventive pour les engins agricoles	50 %	
Protections pour sécatteurs assistés	50 %	Jusqu'à 60 €
Protections auditives	40 %	Jusqu'à 50 €
EPI complet pour le bûcheronnage	40 %	250 €
Coins mécaniques d'abattage*	30 %	300 €
Treuil pour la remontée des câbles de débardage*	40 %	400 €
Systèmes de communication pour les travailleurs isolés*	30 %	300 €



Animaux

ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS	TAUX	PLAFOND
Installations de contention*	40 %	3 000 €
Cages de contention	40 %	2 000 €
Contentions de maternité porcine	40 %	130 €/place
Lève-têtes sur chariot	40 %	200 €/tête



Soleil*

ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS	TAUX	PLAFOND
Tonnelles*	40 %	200 €
EPI anti-UV et rafraichissants*	40 %	100 €/personne

*Conditions spécifiques, **demande sur devis et accord préalable d'un conseiller en prévention**

Formulaire obligatoire – à compléter intégralement

Toute demande incomplète, partiellement renseignée ou non conforme sera automatiquement rejetée sans instruction du dossier.

Modalités d'envoi

CAAA du Bas-Rhin

2 rue de Rome à Schiltigheim BP 20021 67013 STRASBOURG CEDEX
03 88 19 55 19 | prevention@caaa67.fr

Identité du demandeur

Merci de renseigner les coordonnées complètes de l'exploitant ou de la société

Raison sociale : Nom : Prénom : Adresse :
..... Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
Courriel : Affilié à la MSA : Oui Non

Activité de l'entreprise

Informations nécessaires à l'étude de votre demande.

Activité principale :
Cultures :
Surface Agricole Utile (en ha) :
Cheptel : Effectif du cheptel (nombre) :
Effectif du personnel : Nombre d'associés : Salariés : CDI : CDD : Saisonniers :

Équipement concerné par la demande

Nature de l'équipement (ex. : siège de tracteur, EPI, cage de contention, ...) :
Marque :
Numéro de conformité :
Normes / certifications (CE, ISO, ...) :
Si l'équipement est monté sur un engin, merci de préciser le type et la marque :

Documents obligatoires à fournir

La Caisse se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire nécessaire à l'instruction du dossier.

Pour l'ensemble des équipements :

- Copie du certificat de conformité
- Copie de la facture acquittée supérieure à 50 € HT, précisant les articles concernés
- Copie du relevé d'identité bancaire professionnel

Spécifique aux engins :

- Présence d'une ceinture de sécurité : Oui Non
- Présence d'une structure de protection en cas de renversement : Oui Non
- Date de 1^{ère} mise en circulation :
- Copie de la carte grise

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le DUERP est obligatoire pour toute entreprise ayant des travailleurs. **Disposez-vous d'un DUERP à jour ? Oui Non**
Pour vous former à sa réalisation, la Chambre d'Agriculture d'Alsace organise des sessions. Inscrivez-vous dès maintenant sur son site internet.

Engagement du demandeur

Les aides financières sont attribuées après validation par la commission de prévention.
La Caisse se réserve un droit de contrôle et la possibilité d'engager des poursuites en cas de fausse déclaration.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à :
Le :

Cachet et signature